

REPUBLICA DE CHILE			
PRESIDENCIA			
REGISTRO		ARCHIVO	
NR.	92/30119		
A:	22 DIC 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	E.D.E.C.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Sr. Patricio Aylwin Azócar
 Presidente de la República de Chile
Santiago CHILE
 Suiza

Excellence,

Nous avons appris que, le 19 octobre 1992, la Cour suprême avait confirmé la condamnation à mort de

Juan Domingo SALVO ZUNIGA, agriculteur

pour le meurtre d'Antonia del Carmen Cabrera Gomez et de ses trois enfants.

Nous vous prions instamment d'exercer votre droit de grâce et de commuer cette condamnation à mort.

Nous vous rappelons qu'Amnesty International s'oppose à la peine de mort dans tous les cas et sans réserves, la considérant comme le châtement cruel, inhumain et dégradant par excellence.

Nous vous demandons d'agir afin que la peine de mort soit abolie au Chili, comme dans la plupart des pays civilisés du monde.

Certains de votre compréhension, nous vous adressons, Excellence, nos salutations respectueuses.

M. Witt

Martin-a Gyger-Witt
 Les Fontaines
 2723 Mt-Tramelan
 Tel. 032 97 67 21

5 1 DIC 1992